

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie I)
Section(s)	- (6 ECTS) Bachelier en enseignement section 3 SH - BA1

Responsable(s)	Heures	Période
Eve CASTEL	180	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Développement professionnel : identité	10h	Eve CASTEL Clémentine HONOREZ
Stages et ateliers de formation professionnelle	170h	

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Développement professionnel : identité : 10h de travaux
Stages et ateliers de formation professionnelle : 170h d'AIP

Langue d'enseignement
Développement professionnel : identité : Français
Stages et ateliers de formation professionnelle : Français

Connaissances et compétences préalables
recueil de l'information : sélectionner des sources fiables, des documents utiles, les analyser en exerçant son esprit critique
- traitement de l'information : organiser et rédiger une synthèse en rassemblant des ressources diverses + concevoir, préparer et mener à bien une stratégie de communication d'un savoir
- autonomie de l'apprenant : utilisation pertinente des AA sans être guidé dans ses choix
- capacité d'ajuster des concepts et des modèles en fonction d'un contexte spécifique
- recontextualisation des AA dans des situations d'apprentissage différentes d'apprentissage

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

Placer la théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque. La théorie sert à élaborer et réguler les processus d'enseignement tandis que la pratique sert à contextualiser les contenus théoriques. L'ensemble vise à développer des capacités didactiques et méthodologiques pertinentes formulées en acquis d'apprentissage répartis sur les 3 blocs (cf. le document "Evaluation de l'UE AIP en section BAC régent" signé en début de cursus par l'étudiant).

Contenu de l'AA Développement professionnel : identité

Réalisation d'un portfolio

Contenu de l'AA Stages et ateliers de formation professionnelle

Observation de pratiques d'enseignement.

Méthodes d'enseignement

Développement professionnel : identité : cours magistral

Stages et ateliers de formation professionnelle : activités pédagogiques extérieures

Supports

Développement professionnel : identité : notes de cours

Stages et ateliers de formation professionnelle : notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Développement professionnel : identité

PERETTI (de), A., LEGRAND, A., BONIFACE, J., Techniques pour communiquer, éd. Hachette éducation, 1994
HENSLER, H., THERRIAULT, A., Guide de planification d'une leçon, éd. du CRP, SLND

PIERRET-HANNECART, M. et PIERRET, P., Des pratiques pour l'école d'aujourd'hui, Outils pour enseigner De Boeck, 2003

Ressources bibliographiques de l'AA Stages et ateliers de formation professionnelle

PERETTI (de), A., LEGRAND, A., BONIFACE, J., Techniques pour communiquer, éd. Hachette éducation, 1994
HENSLER, H., THERRIAULT, A., Guide de planification d'une leçon, éd. du CRP, SLND

PIERRET-HANNECART, M. et PIERRET, P., Des pratiques pour l'école d'aujourd'hui, Outils pour enseigner De Boeck, 2003

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	
Méthode d'évaluation	<p>Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les trois Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), Développement professionnel : identité et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE).</p> <p>L'évaluation de l'UE AIP :</p> <p>repose sur l'appréciation du niveau de maîtrise de chacun des 5 critères (opérationnalisés sous forme d'indicateurs) permettant le développement des 4 domaines de compétences définis par le décret relatif à la formation initiale des enseignants (2022).</p>

comporte un caractère absorbant : au terme du processus formatif, l'équipe pédagogique apprécie le niveau de maîtrise de chacun des critères afin de valider ou non l'UE. La non-atteinte d'un critère peut entraîner l'invalidation de l'UE.

est continue et intégrée.

Le maître de stage (MDS), titulaire d'un titre pédagogique, est un.e partenaire privilégié.e pour les professeurs des sections d'enseignement du DSEE et la qualité de l'évaluation formative qu'il.elle fait du travail de l'étudiant.e est cruciale dans la progression de celui-ci.celle-ci (cf. circulaire n° 000092 concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001).

L'UE AIP n'est pas remédiable. En effet, l'évaluation de l'UE ne peut être organisée qu'une seule fois sur l'année académique. (cf l'article 138 du Décret Paysage)

Année académique : 2024 - 2025